

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011**

L'An Deux Mil Onze, le Dix-sept Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle habituelle, sous la Présidence de Monsieur Alain DETOURNAY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Dix Juin 2011, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance est de 33.

PRESENTS :

M. Alain DETOURNAY, Maire.

M. Jean-Claude BOUTRY, Mme Martine HOFLACK, M. Michel DANESSE, Valérie MORTIER, Jean-Claude MONROGER, Pascal LEGRAND, Isabelle VERMES, Michel HAZEBROUCQ, Adjointes,

Jean-Pierre BUERICK, Yvette VANDAMME, Myriam LECLUSE, Jean-Luc VANDEN BERGHE, André LEROY, Bruno BLAECHE, Hubert MASSON, Patricia KNOCKAERT, Laurie MAQUAIRE, Hervé GASTALDELLO, Isabelle DAMBRUN, Gwendoline CLARISSE, Laëtitia MARIN, Anne-Sophie DELDYCKE, Quentin DELANNOY, Christian DELBECQUE, Sophie HASBROUCQ, Florence DESTROIES, Nicole BULCKAEN, Christian DEBOUT, Valérie MARESCAUX, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Brigitte TRAISNEL, Adjointe au Maire, à Michel HAZEBROUCQ, Adjoint au Maire,

Catherine DEMEESTERE, Conseillère Municipale, à Mme Isabelle VERMES, Adjointe au Maire,

Paul D'HALLUIN, Conseiller Municipal, à Sophie HASBROUCQ, Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal désigne Mme Martine HOFLACK pour remplir les fonctions de Secrétaire.

TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2012

Ont été désignés :

1. FAVRELLE née PLATTEEUW Martine
2. BELAUD née KNAEPEN Suzy
3. COUTTEURE Christian
4. GHESQUIERE Adrien
5. LEROY André
6. BERNELIN Jean-Marie
7. STRICANNE Thierry
8. CARPENTIER née CAYZEELE Marie-Christine
9. COUSIN Marthe
10. DETRAIT née DELWALE Nadine
11. DELROEUX Louis
12. BOURGAIN née LESAFFRE Marie- louse
13. CHALON Marie-Hélène
14. GAIGNEUR Jean-Pierre
15. GILLES Francis
16. FOURMANOIT née DESPREZ Céline
17. GARREYN Sébastien
18. LAHOUSSE Philippe
19. ECHCHADLI Khaddouj
20. GRIMONPONT Albert
21. LEURIDAN René
22. ALBERTINI Ludovic
23. D'ENNETIERES née LOYER Nicole
24. LEMYZE Emily
25. SCHELCK Mickael
26. DAUTRICOURT Jean-Pierre
27. KNOCKAERT Olivier
28. BONNIER Alain
29. ACCART Laurence
30. TOURSEL Marcel

ELECTION SENATORIALE DU 25 SEPTEMBRE 2011 : DESIGNATION DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal étant délégués de droit, il a été procédé à la désignation de neuf suppléants en cas d'empêchement de ceux-ci.

Ont été élus :

1. DETOURNAY née FAUVARQUE Carole
2. BOUTRY née STIEREMANS Martine
3. DANESSE née DUYSBURGH Marylène
4. MORTIER Christian
5. MONROGER née SMAGGHE Brigitte
6. TRAISNEL Jack Jean
7. VERMES Pascal
8. HAZEBROUCQ née LAMBLIN Thérèse Marie Louise
9. VERMEERSCH Josiane

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Le procès-verbal de la séance du 27 Mai 2011 est **ADOpte A L'UNANIMITE.**

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE DE COMINES,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE COMINES
59 551 152

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Nombre de membres en exercice : **33**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de suffrages exprimés : **32**
VOTES :
 Pour : **25**
 Contre : **0**
 Abstentions : **7**
 Date de convocation : **10.06.11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence **de Monsieur Jean-Claude BOUTRY** délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2010** dressé par **Monsieur Alain DETOURNAY** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats 2009 reportés		537 612,19 €	891 116,22 €		891 116,22 €	537 612,19 €
Opérations de l'exercice 2010	11 387 556,61 €	13 220 451,46 €	1 514 951,98 €	3 303 017,49 €	12 902 508,59 €	16 523 468,95 €
TOTAUX	11 387 556,61 €	13 758 063,65 €	2 406 068,20 €	3 303 017,49 €	13 793 624,81 €	17 061 081,14 €
Résultats de clôture		2 370 507,04 €		896 949,29 €		3 267 456,33 €
Restes à Réaliser			1 738 830,00 €	8 450,00 €	1 730 380,00 €	
TOTAUX CUMULES		2 370 507,04 €	1 738 830,00 €	905 399,29 €	1 730 380,00 €	3 267 456,33 €
RESULTATS DEFINITIFS ..		2 370 507,04 €	833 430,71 €			1 537 076,33 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les élus présents :

POUR : J-C. BOUTRY, M. HOFACK, M. DANESSE, V. MORTIER, J-C. MONROGER, P. LEGRAND, I. VERMES, M. HAZEBROUCQ,
J-P. BUERICK, Y. VANDAMME, M. LECLUSE, J-L. VANDEN BERGHE, A. LEROY, B. BLAECHE, H. MASSON, P. KNOCKAERT,
L. MAQUAIRE, H. GASTALDELLO, I. DAMBRUN, G. CLARISSE, L. MARIN, A-S. DELDYCKE, Q. DELANNOY

ABSTENTIONS : C. DELBECQUE, S. HASBROUCQ, F. DESTROIES, N. BULCKAEN, C. DEBOUT, V. MARESCAUX

ADOpte A LA MAJORITE

3 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA VILLE EXERCICE 2010,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Fixe comme suit le total des masses et le total des soldes en mouvements réels figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice :

En recettes :

- Opérations de l'exercice en investissement,	3.303.017,49 €
- Opérations de l'exercice en fonctionnement,	13.220.451,46 €
- Résultat de fonctionnement reporté,	537.612,19 €
	<hr/>
	17.061.081,14 €

En dépenses :

- Opérations de l'exercice en investissement,	1.514.951,98 €
- Opérations de l'exercice en fonctionnement,	11.387.556,61 €
- Résultat d'investissement reporté,	891.116,22 €
	<hr/>
	13.793.624,81 €

En excédent global de clôture pour les 2 sections de **3.267.456,33 €**

soit :

- un excédent pour la section de fonctionnement de	2.370.507,04 €
- un excédent pour la section d'investissement de	896.949,29 €

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 POUR LA VILLE,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Mme Nicole BULCKAEN, Conseillère Municipale, liste « Unis pour Comines », explique à l'assemblée la position de sa liste. Pour cela, elle cite un extrait du journal de la Voix du Nord du 24 Mai 2011, dans lequel M. le Maire a déclaré : « Terminées les réunions du groupe majoritaire où les élus se mettaient d'accord avant les commissions sans la présence de l'opposition » et souligne que pour cette assemblée délibérante, les élus du Conseil Municipal n'ont pas été réunis en commission. En conséquence, sa liste vote contre cette délibération.

La Comptabilité M 14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Si une reprise anticipée des résultats a été faite, il faut néanmoins lors du vote du compte administratif arrêter définitivement les résultats afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de différence avec les montants repris par anticipation.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du Compte Administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonction de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du Compte Administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

1 - Détermination du résultat d'INVESTISSEMENT de l'exercice 2010

		C/1068 de 2010 : 2 563 086,22 €
		Produits 2010 : 712 612,61 €
Total des charges : sans 001	1 514 951,98 €	Total des produits : 3 303 017,49 € sans 001
	Résultat d'invest. 2010 : 1 788 065,51 € (1)	
Reports :	1 738 830,00 €	8 450,00 €
	Résultat des reports 2010 -1 730 380,00 € (2)	
	Nouveau résultat : 57 685,51 € (1) + (2)	
001 Résultat antérieur :	-891 116,22 € (3)	
BESOIN DE FINANCEMENT :	Résultat cumulé : -833 430,71 € (1) + (2) + (3) (à couvrir au 1068 si <0)	

2 - Détermination du résultat d'EXPLOITATION de l'exercice 2010

Total des charges : sans 002	11 387 556,61 € <small>Ecritures de rattachement comprises</small>	Total des produits : 13 220 451,46 € sans 002
	Résultat (excédent) : 1 832 894,85 €	

3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Résultat 2010 (Excédent)	1 832 894,85 €
Résultat antérieur 002 (Excédent)	537 612,19 €
	Résultat à affecter : 2 370 507,04 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges		/
- couverture déficit investissement (besoin financement)	cppte 1068	833 430,71 €
- autofinancement supplémentaire (section invest.)	cppte 1068	
- report à nouveau (en section de Fonctionnement)	cppte 002	1 537 076,33 €

OPERATIONS COMPTABLES A EFFECTUER		
Rec. 0.1 / 1068 : Excéd. Fonct. capitalisés		833 430,71 €
Rec. 0.1 / 001 : Résultat Invest. reporté		896 949,29 €
	Résultat antérieur :	-891 116,22 €
	+ Résultat exercice :	1 788 065,51 €
		896 949,29 €
Rec. 0.1 / 002 : Résultat Fonct. reporté		1 537 076,33 €

ADOPTE A LA MAJORITE

5 CONTRE : Christian DELBECQUE Paul D'HALLUIN donne procuration à Sophie HASBROUCQ, Sophie HASBROUCQ, Florence DESTROIES, Nicole BULCKAEN

5 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES PAR LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2010,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Mme Sophie HASBROUCQ, Conseillère Municipale, liste « Unis pour Comines » demande un plan pour situer ces parcelles.

M. le Maire explique verbalement leur localisation sur Comines.

L'annexe du compte administratif de l'exercice 2010 mentionne des opérations de cession et des opérations d'acquisition ci-après :

Cession :

➤ Parcelles AD 20 – AD 21 – AB 25 et AB 26 rue Temmerman et avenue de l'Energie

Cette opération entre bien dans le cadre de la politique foncière de la Municipalité :

- Vision à long terme du devenir de la ville,
- Cohérence spatiale du développement de la commune,
- Maîtrise des espaces nécessaires aux projets municipaux,
- Développement du secteur économique.

En conséquence, il vous est proposé de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées au titre de l'année 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE L'OFFICE DE TOURISME,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE COMINES
OFFICE DE TOURISME
- 59560 COMINES -

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 32
VOTES :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation : 10.0

Séance du Vendredi 17 Juin 2011 à 19 Heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTRY, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2010** dressé par Monsieur Alain DETOURNAY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats 2009 reportés		607,05 €				607,05 €
Opérations de l'exercice 2010	44 593,68 €	69 590,59 €			44 593,68 €	69 590,59 €
TOTAUX	44 593,68 €	70 197,64 €			44 593,68 €	70 197,64 €
Résultats de clôture		25 603,96 €				25 603,96 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES		25 603,96 €				25 603,96 €
RESULTATS DEFINITIFS ..		25 603,96 €				25 603,96 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les élus présents :

POUR : J-C. BOUTRY, M. HOFACK, M. DANESSE, V. MORTIER, J-C. MONROGER, P. LEGRAND, I. VERMES, M. HAZEBROUCQ,
J-P. BUERICK, Y. VANDAMME, M. LECLUSE, J-L. VANDEN BERGHE, A. LEROY, B. BLAECHE, H. MASSON, P. KNOCKAERT,
L. MAQUAIRE, H. GASTALDELLO, I. DAMBRUN, G. CLARISSE, L. MARIN, A-S. DELDYCKE, Q. DELANNOY, C. DELBECQUE,
S. HASBROUCQ, F. DESTROIES, N. BULCKAEN, C. DEBOUT, V. MARESCAUX

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'OFFICE DE TOURISME EXERCICE 2010

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

FIXE comme suit le total des masses et le total des soldes en mouvements réels figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice :

En recettes :

- Opérations de fonctionnement de l'exercice	69.590,59 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé, section de fonctionnement	607,05 €
- Opérations d'investissement de l'exercice	0 €

	70.197,64 €

En dépenses :

- Opérations de fonctionnement de l'exercice	44.593,68 €
- Opérations d'investissement de l'exercice	0 €

	44.593,68 €

En excédent global de clôture pour les 2 sections de 25.603,96 €

soit :

- pour la section d'investissement de	0 €
- un excédent pour la section de fonctionnement de	25.603,96 €

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 POUR L'OFFICE DE TOURISME,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

La Comptabilité M 14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Si une reprise anticipée des résultats a été faite, il faut néanmoins lors du vote du compte administratif arrêter définitivement les résultats afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de différence avec les montants repris par anticipation. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du Compte Administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonction de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du Compte Administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus seront repris dans le Budget Supplémentaire de l'exercice 2011 ou dans une décision modificative.

1 - Détermination du résultat d'INVESTISSEMENT de l'exercice 2010

		C/1068 de 2010 : Produits 2010 : 0,00 €
Total des charges : sans 001		Total des produits : 0,00 € sans 001
	Résultat d'invest. 2010 :	0,00 € ⁽¹⁾
Reports :	- €	- €
	Résultat des reports 2009 :	0,00 € ⁽²⁾
	Nouveau résultat :	0,00 € ^{(1) + (2)}
	001 Résultat antérieur :	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT --->	Résultat cumulé :	0,00 € (à couvrir au 1068 si < 0)

2 - Détermination du résultat d'EXPLOITATION de l'exercice 2010

Total des charges : sans 002	44 593,68 €	Total des produits : sans 002	69 590,59 €
	Résultat exploitation 2010 :		24 996,91 €

3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Résultat 2010 (excédent)	24 996,91 €	
Résultat antérieur 002	607,05 €	
	Résultat à affecter :	25 603,96 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges	
- couverture du déficit d'investissement	cpte 1068
- autofinancement complémentaire (de l'Investissement)	cpte 1068
- report à nouveau (en section de Fonctionnement)	cpte 002 25 603,96 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE,

RAPPORTEUR – M. Jean-Claude BOUTRY

M. Christian DELBECQUE, Conseiller Municipal, liste « Unis pour Comines », demande de retirer ce projet de délibération.

M. le Maire propose de voter ce retrait. Le texte est maintenu à l'ordre du jour.

Afin de compenser les sujétions et les responsabilités résultant de leur charge publique, les maires bénéficient d'un certain nombre de garanties et d'indemnités, aux nombres desquelles le législateur a inscrit, outre les indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions, des indemnités pour frais de représentation (article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération, le conseil municipal peut accorder cette indemnité au maire, et à lui seul, afin de couvrir les dépenses engagées par celui-ci à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Ainsi en est-il, notamment, des dépenses supportées personnellement par le premier magistrat municipal en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe.

Le montant de ces dépenses peut donc varier selon les collectivités. Elles peuvent, par ailleurs, être allouées en raison d'une circonstance exceptionnelle ou prédéterminée, ou prendre la forme d'une indemnité fixe ou d'une prise en charge directe par la collectivité.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) D'allouer des indemnités pour frais de représentation au maire d'un montant de 500 € par mois,
- 2) De décider la possibilité de prise en charge directe par la collectivité des frais de représentation engagés par le maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

ADOpte A LA MAJORITE

5 CONTRE : Christian DELBECQUE Paul D'HALLUIN donne procuration à Sophie HASBROUCQ, Sophie HASBROUCQ, Florence DESTROIES, Nicole BULCKAEN

10 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL « LYS NORD METROPOLE » : PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2011 (ADMINISTRATION GENERALE, MAISON DE L'EMPLOI LYS TOURCOING ET C.L.I.C.),

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Mme Nicole BULCKAEN, Conseillère Municipale, liste « Unis pour Comines », demande un bilan.

Le Comité du Syndicat « Lys Nord Métropole » a communiqué à ses communes adhérentes le montant des contributions financières communales à verser pour l'année 2011.

Conformément au vote de son budget adopté le 17 mars 2011, le Syndicat Intercommunal « Lys Nord Métropole » fixe les participations financières 2011 de la Ville de COMINES à un montant total de 46 191,36 € dont :

- Administration générale = 16 066,56 € (soit 1.28 € / habitant) ;
- Maison de l'emploi Lys - Tourcoing = 25 731,60 € (soit 2.05 € / habitant) suite au regroupement des Maisons de l'emploi (1.05 €/habitant en 2010) et des PLIE (1 €/habitant en 2010) de Lys Nord Métropole et de Tourcoing ;
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) = 4 393,20 € (soit 0.35 € / habitant).

ADOpte A L'UNANIMITE

**11 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL « LYS NORD METROPOLE » -
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE LA VALLEE
DE LA LYS : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN
REPRESENTANT SUPPLEANT,**

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Par délibération du 24 Septembre 2009 le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au C.L.I.C. de la Vallée de la Lys porté et géré par le Syndicat Intercommunal « LYS NORD METROPOLE ».

La représentation de la ville au Comité du Pilotage dudit centre est fixée à un représentant titulaire et un représentant suppléant.

En conséquence, il vous est proposé :

- De désigner Mmes Martine HOFACK et Yvette VANDAMME comme représentantes du Conseil Municipal au sein du Comité de Pilotage du C.L.I.C. de la Vallée de la Lys.

ADOpte A LA MAJORITE

5 ABSTENTIONS : Christian DELBECQUE Paul D'HALLUIN donne procuration à Sophie HASBROUCQ, Sophie HASBROUCQ, Florence DESTROIES, Nicole BULCKAEN

12 - PROJET TOUR DE CHAUFFE 2011,

RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

M. Christian DEBOUT, Conseiller Municipal, liste « Autrement avec les Cominois », souhaite que cette activité soit davantage connue auprès des jeunes cominois.

M. le Maire répond qu'un budget communication est prévu à cet effet.

Par délibération du 20 MAI 2010, le Conseil Municipal a validé le projet de relance du dispositif TOUR DE CHAUFFE et sollicité auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine une subvention de 75 000€,

Le Projet TOUR DE CHAUFFE est conforme aux critères édictés par LMCU à savoir :

- Accueillir des artistes en résidence de création.
- Favoriser les liens entre professionnels et amateurs dans le cadre des différentes disciplines artistiques.
- Favoriser la participation des habitants à des rencontres avec les acteurs culturels,
- Mettre en place les actions de coopération avec les autres lieux structurants de la métropole (les actions doivent réunir au moins trois structures différentes).
- Les cinq premières éditions du Projet Tour de Chauffe ont rencontré un succès tant au niveau des groupes bénéficiaires qu'au niveau des publics ayant fréquenté le Festival.
- **Chiffres 2010 :**
- 100 groupes ont postulé,
- Les 18 groupes retenus ont bénéficié d'une résidence de 5 jours au Nautilus,

- Les 18 groupes retenus ont bénéficié de 3000 heures de formation et d'accompagnement,
- Une double compilation (regroupant 2 titres des 18 groupes sélectionnés) a été éditée en 1000 exemplaires à des fins de promotion et communication,
- 11 évènements regroupant 30 groupes (dont les 18 bénéficiaires) ont été organisés dans le cadre du deuxième Festival Tour de Chauffe du 10 novembre au 27 novembre,
- 2000 spectateurs ont assisté au Festival Tour de Chauffe.

Au terme de l'appel à candidatures 2011, **121 groupes** ont postulé.

Le projet Tour de Chauffe est désormais reconnu régionalement, qu'il est un véritable incubateur de talents, qu'un nombre important de groupes repérés par le milieu professionnel est passé par le dispositif Tour de Chauffe (Rodrigue, Lena, Roken is dodelijk...),

La 6^{ème} édition du dispositif «Tour de Chauffe» réunira cette année six Fabriques Culturelles. En effet, La Condition Publique de Roubaix, la Maison Folie de Moulins de Lille et la Maison Folie Beaulieu de Lomme ont décidé de rejoindre les équipes des Arcades de Faches Thumesnil, du Nautilys de Comines et de la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq pour unir leurs forces et mutualiser leurs atouts.

Cette évolution est une réelle opportunité pour le dispositif et le rayonnement du festival sur la Métropole.

Le coût total du projet pour le Nautilys (frais de fonctionnement de l'équipement et frais de personnel compris) est estimé à 150 000 €.

En conséquence, il vous est donc proposé :

- 1) De valider la poursuite du projet TOUR DE CHAUFFE selon les modalités ci-dessus définies,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet, notamment la convention de partenariat à intervenir avec LMCU.
- 3) De solliciter de LMCU une subvention de **75 000 €**
- 4) D'inscrire les dépenses et recettes au Budget de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COMINES ET LE COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES LOUCHES.

RAPPORTEUR – M. Jean-Claude MONROGER

Par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une convention de partenariat entre la Ville de Comines et le Comité de la Fête Historique des Louches.

Par cette convention, l'association s'engage à réaliser la « FETE HISTORIQUE DES LOUCHES », conformément à l'esprit et aux statuts du Comité, le contenu, et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la ville s'engage à soutenir la réalisation de cet objectif par le biais d'un concours financier et d'une assistance logistique et de communication.

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de reconduire la convention de partenariat avec le comité de la Fête Historique des Louches pour l'édition 2010.

Les résultats de l'opération 2010 étant conformes

- à l'objet du projet mentionné dans l'article 1^{er} de la convention,
- sur le plan financier et opérationnel,
- au niveau de l'impact des actions et interventions aussi bien dans la Ville que dans la région,

En conséquence, il vous proposé :

- 1) De reconduire, pour 2011, le partenariat entre la Ville de Comines et le Comité de la Fête Historique des Louches ci-annexé,
- 2) D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE COMINES ET
LE COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES LOUCHES**

ENTRE :

**La VILLE DE COMINES, représentée par son Maire, Monsieur Alain
DETOURNAY, agissant en application de la délibération de son Conseil
Municipal en date du...**

Hôtel de Ville
Grand Place
B.P. 59
59559 COMINES Cedex

N° de SIRET 21590152100017 CODE APE 751 A

Désignée sous les termes de « la Ville »

D'UNE PART,

ET

L'Association « LE COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES LOUCHES »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 5, rue
Victor Hugo

59560 COMINES
Représentée par son Président Monsieur Jean-Claude LECOINTRE,

Désignée sous le terme « l'association »

D'AUTRE
PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage à réaliser la « FETE HISTORIQUE DES LOUCHES », conformément à l'esprit et aux statuts du Comité, dont le programme prévisionnel sera précisé dans une annexe, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

La « FETE HISTORIQUE DES LOUCHES » se tient traditionnellement le second dimanche du mois d'octobre. Elle est entièrement réalisée sur le territoire de Comines France, à l'exception du cortège historique qui peut éventuellement démarrer sur le territoire belge.

ARTICLE 2. : MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

Des annexes à la présente convention préciseront :

- Le programme réalisé en 2010,
- Le programme prévisionnel 2011 – visé à l'article 1^{er} ; du programme définitif, il en sera tiré des fiches techniques permettant à chacun des partenaires de connaître les obligations auxquelles il s'engage ;
- Le bilan financier 2010,
- Le budget prévisionnel 2011,

ARTICLE 3. : PROTOCOLE DE COMMUNICATION

En 2004, la Ville et l'association se sont engagées dans un partenariat complet sur la communication et la médiatisation de cet événement local à rayonnement métropolitain, dans l'intérêt exclusif de la réussite de la manifestation.

Tous les documents ou démarches de communication, initiés par les partenaires et quel qu'en soit le support, mentionneront invariablement chacun d'eux. Les logos des deux partenaires seront notamment repris.

La conception graphique des différents éléments de communication est confiée à la Direction de la communication de la Ville de Comines, sur proposition des partenaires.

Concernant les relations avec les médias (hors les radios et les télévisions), elles seront gérées par la Ville, avec la collaboration de l'association. Les supports seront rédigés et mis en œuvre par la Ville. Tout contact avec un média sera dirigé à la fois vers la Ville et vers l'association, à l'initiative des deux partenaires.

Concernant le programme réalisé à l'initiative de la seule association, il reprendra le "mot du maire", le logo de la Ville, l'affiche générale; le contenu complet sera transmis à la Ville pour appréciation avant impression.

L'association s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation des outils d'information et de communication.

La Ville s'engage dans la réalisation des différents supports qui seront présentés à l'association avant la mise en œuvre, après validation des éléments.

ARTICLE 4. : MODALITES FINANCIERES

La Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif par l'attribution d'une subvention d'animation globale slon les dispositions en vigueur.

Soit la Ville de Comines alloue à l'association Comité de la Fête Historique des louches, pour l'exercice 2011, **une subvention d'animation générale dont le montant total numéraire s'élève à 7 000 €**,

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

L'administration alloue à l'association une avance sur son concours 2011 pour un montant correspondant à 80% de sa dotation 2010 soit 5 600 Euros.

L'association adressera à la Ville, avant le 31 décembre de l'année en cours, un rapport moral et financier, établi en toute bonne foi, exposant, notamment, l'utilisation des sommes qu'elle en aura reçues.

ARTICLE 5. : OBLIGATIONS DE MISE EN ŒUVRE

La Ville s'engage à soutenir techniquement l'association pour la réalisation de l'objet mentionné à l'article 1^{er}, par le biais de contributions non financières (mise à disposition de locaux, de personnel...).

L'association s'engage à mettre en œuvre, en concertation avec les services municipaux, un dispositif de sécurité et de prévention des risques notamment en faisant appel aux sociétés de sécurité assurant la protection du public et des animateurs du cortège et du jet de louches.

L'association s'engage à respecter la législation relative à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur.

ARTICLE 6. : OBLIGATIONS COMPTABLES

Le montant des aides publiques cumulées étant inférieur à 150 000 €, l'association n'est pas soumise à l'obligation de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaire(s) aux comptes mais elle doit fournir à la Ville, avant le 31 décembre de l'année en cours :

- ◆ Ses budgets certifiés par le président,
- ◆ Les comptes des exercices écoulés,
- ◆ Les pièces justificatives des dépenses.

ARTICLE 7. : ABSENCE DE JUSTIFICATIFS

En cas de non présentation des comptes-rendus et des justificatifs demandés dans les délais, de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville, des conditions d'exécution de la convention par l'association, la ville pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 8. : CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 9. : ASSURANCE

L'association souscrira toutes les polices d'assurance pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondants.

ARTICLE 10. : EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par l'association.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par l'association avant le 31 décembre de l'année en cours et portera notamment :

- Sur l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- Sur la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1^{er},
- Sur l'impact des actions ou des interventions dans la Ville et la région et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général,
- Sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11. : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 12. : DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention est à échéance du 31 décembre 2011. Elle pourra être renouvelée sous réserve de la présentation par l'association, un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable des documents mentionnés à l'article 6.

L'administration notifie chaque année le montant de la subvention.

La Ville notifiera à l'association la présente convention signée, en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'Etat. Elle prendra effet à la date de cette notification.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait à Comines, le

Le Président du
Comité de la Fête Historique des
Louches,

Le Maire,

Jean-Claude LECOINTRE

Alain DETOURNAY

FETE HISTORIQUE DES LOUCHES 2010
Sur le thème « DIS-MOI COMINES, AN 10 »
PROGRAMME

- **EXPOSITION DU COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES LOUCHES**

Référent : M. Serge SENAVERE ; membre du Comité des Louches

Elle s'est déroulée à l'Hôtel de ville en amont de la fête (démontée après les festivités).

Les géants Messire et Burchard ont été visibles à l'occasion du Week-end des Journées du patrimoine des 18 et 19 septembre. Ce sont ensuite des affiches d'éditions de différentes époques qui ont été présentées ainsi que quelques objets.

Il s'agit de la troisième édition (les 2 précédentes expositions avaient été présentées en 2008 et 2009 à la Maison du patrimoine). Elle a été organisée avec le concours de l'association « Les Amis de Comines » et de collectionneurs privés.

- **ELECTION DE LA DAMOISELLE DE COMINES (samedi 2 octobre à 19 h 30, dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville)**

Référent : M. Jean-Claude LECOINTRE, Président du Comité des Louches

- Lancement du concours par affiche A3 pour appel à candidatures – Article dans « Ma ville, ma campagne » - Animation dans le cadre des festivités du 14 juillet,
- Appel au vote de la population par affiche A3 avec portraits des candidates (bulletins),
- Organisation de la cérémonie dans les salons d'honneur de la mairie avec un jury composé de membres du Comité et du Conseil Municipal.

- **RECEPTION DES NOCES D'OR ET DE DIAMANT (samedi 9 octobre à 11 h, dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville)**

Organisation assurée par la Ville de Comines (Service Animations, Fêtes et Protocole).

Assistaient à la cérémonie :

- **Les membres du Conseil Municipal,**
- **Quelques membres de la Confrérie de la Franche Louche,**
- **La Damoiselle de Comines et ses Dauphines,**
- **Les 5 couples jubilaires et leurs familles,**

Une petite surprise attendait les couples : la cérémonie a été animée par une troupe « vénitienne ».

- **MARCHE MEDIEVAL (samedi 9 et dimanche 10 octobre)**

Référent : M. William LANGUEDOCK – Comité des Louches

Le marché médiéval s'est déroulé entièrement dans le jardin public, autour de l'ancien kiosque à musique et proximité de l'église Saint Chrysole, classée Monument historique, et de la rivière la Lys.

Sur le plan animation, satisfaction générale des organisateurs, des participants et de la population pour la diversité des étals (une trentaine d'exposants) et les différentes animations proposées.

- ANIMATIONS MEDIEVALES (samedi 9 et dimanche 10 octobre)

Organisation assurée par la Ville de Comines (Service Animations, Fêtes et Protocole).

Des troupes ont été retenues suivant la consultation lancée par la commune, pour assurer l'animation de plusieurs activités (jet des louches pour les enfants, le marché médiéval, la messe, les tableaux du cortège historique...) :

- L'association « La Marotte » ,
- Le groupe renaissance – cuivres « Tastevins »
- Une troupe médiévale avec rapaces

- OUVERTURE OFFICIELLE DE LA FETE DES LOUCHES (samedi 9 octobre, à 19 heures)

La remise de la clef de la ville au président du comité par le maire s'est faite sur le parvis de l'Hôtel de ville, en présence des membres du Conseil Municipal et du Comité, de la Damoiselle de Comines et de ses Dauphines.

La Marotte « Compagnie Joyeuse » a assuré l'animation de la Grand Place pendant l'ouverture de la Fête.

- LE CORTEGE DES ALLUMOIRS (samedi 9 octobre, vers 19 h 15)

Référent : M. Matthieu MILLEVILLE – Comité des Louches

L'ouverture officielle de la fête a été immédiatement suivie du traditionnel cortège des allumoirs.

Le cortège a emprunté le parcours traditionnel pour terminer sur la Grand Place. Participaient à ce défilé : les enfants, munis des allumoirs qu'ils ont confectionnés sur le thème de l'année, accompagnés de leurs parents, ainsi que les représentants de la Municipalité et l'Harmonie Royale de Belgique qui en assurait l'animation musicale.

Les meilleures réalisations ont été récompensées à l'issue du jet de louches des enfants.

- LE JET DE LOUCHES DES ENFANTS (samedi 9 octobre, vers 19 h 45)

Cette animation s'est déroulée sur la Grand Place de Comines. Le Comité des Louches y a installé son ancien char du haut duquel ses membres ont lancé, vers les enfants, de petites louches garnies de friandises.

Pour la pleine réussite de cette manifestation, la ville avait apporté son soutien logistique : fourniture de barrières, podium, ballons éclairants, sonorisation et présence du personnel de sécurité.

A l'issue de cette animation, la troupe « la Marotte » a investi le périmètre libéré par les enfants, pour présenter un spectacle de cracheurs de feu.

- LA FETE FORAINE (du samedi 10 au lundi 12 octobre)

Référent : M. Serge SENAVER – Comité des Fêtes

Comme il est coutumier, les membres de la Municipalité et du Comité ont parcouru la fête foraine à l'issue de Jet de Louches des Enfants, accompagnés des musiciens de l'Harmonie Royale de Comines Belgique.

- MESSE A L'EGLISE SAINT CHRYSOLE (dimanche 10 octobre, à 10 h 10)

Organisation par le Comité.

L'animation musicale a été assurée par les « cuivres » du groupe renaissance « Tastevins ».

- CORTEGE HISTORIQUE (dimanche 10 octobre, à 15 h 10)

Manifestation organisée en partenariat par le Comité et la Ville.

Le cortège était composé de chars évoquant des « tableaux » historiques. Ils étaient décorés par les membres du Comité. Y ont participé des figurants, des membres des associations locales et des particuliers ayant prêté leur concours à cette animation, ainsi que des troupes médiévales.

Les différents tableaux du cortège étaient accompagnés musicalement par des groupes fournis par la société POMMERY PRODUCTION, suivant la consultation lancée par la commune.

Cette manifestation voit affluer un public de plus en plus dense d'année en année, tant sur la Grand Place de Comines France que le long des rues de Comines Belgique et Comines France. Le public présent ce dimanche peut être évalué à près de 30 000 personnes alors que Comines France compte un peu plus de 12 000 habitants.

Les membres du comité ont distribué aux spectateurs, tout le long du cortège, un programme couleurs A3 présentant le détail de chaque tableau composant le cortège.

- LE JET DE LOUCHES (dimanche 10 octobre à 17 h 15)

Organisation par le Comité.

La Grand Place de Comines et ses alentours ont été envahis par la foule rassemblée au pied de l'Hôtel de ville (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) et de son beffroi (reconnu Patrimoine mondial de

l'humanité par l'UNESCO). Comme à l'accoutumée, elle s'est bousculée pour essayer d'attraper une louche lancée, du haut des salons d'honneur de l'hôtel de ville, par les membres du Comité et de la Confrérie de la France Louche, en habit d'apparat, en présence du Maire et de membres du Conseil Municipal. Pour cette édition, la célèbre actrice Jennie Clève a fait l'honneur de sa présence.

Animation musicale par le groupe renaissance « Tastevins » et d'une société musicale cominoise.

- **REMISE DE LA CLEF DE LA VILLE ET RECEPTION FINALE**
(dimanche 10 octobre, vers 18 h)

A l'issue du traditionnel Jet des Louches, les membres du Comité et du Conseil Municipal ont rejoint le public sur la Grand Place et le Président du Comité a rendu au Premier Magistrat la clef de la Ville, que ce dernier avait confiée symboliquement au comité, à l'ouverture de la fête.

La réception finale s'est déroulée dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville en présence de représentants de différentes institutions, du Conseil Municipal et des membres de la Confrérie de la Franche Louche.

- **MARCHE ELARGI (lundi 10 octobre, de 8 h à 13 h)**

Le marché consiste en un franc marché ouvert gratuitement à tous les commerçants. Il se déroule à la fois sur la Grand Place (installation des commerçants habituels) et dans les rues adjacentes. Il assure l'animation de la cité jusqu'à 13 heures.

- **COURSE CYCLISTE (lundi 11 octobre, à 15 h 30)**

Dans le cadre de la Fête des Louches, l'association « La Roue d'Or cominoise » organise, chaque année avec le service des affaires scolaires et des sports, « Le critérium des louches », une course en circuit fermé, dans le centre ville.

La remise des prix a eu lieu dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville vers 18 heures mettant à l'honneur Anthony COLIN, champion de France (avec la participation de membres du club cyclistes de Douai).

- **CONCERT SYMPHONIQUE (lundi 10 octobre, à 20 h salle Aragon)**

La journée du lundi s'est terminée par un concert classique donné par la Société Symphonique l'Espérance de Comines et l'Orchestre Symphonique de Lambersart, à la salle polyvalente Louis Aragon, devant 120 personnes.

FETE DES LOUCHES 2010
PARTENARIAT VILLE DE COMINES - COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES
LOUCHES
/ Bilan financier /

Intitulé	Ville		Comité des Louches	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Festivités				
Samedi 2 octobre 2010				
Election de la damoiselle				
Animation			1098,00 €	
Samedi 09 octobre 2010				
Célébration des Noces d'Or, de Diamant et de Palissandre				
Spectacle "Les Amis du Cabaret"	500 €			
Fleurs	125 €			
Louches garnies	103 €			
Frais de réception	170,24 €			
Ouverture officielle de la fête				
Location sonorisation (2 jours)	420,00 €			
Allumoirs				
Animation			81,00 €	
Jet de louches des enfants				
Location éclairage	811,25 €			
Frais réception	34,87 €			
Fête foraine				
Frais réception	89,40 €			
Sam 9 et dim 10 octobre 2010				
Camp et marché médiéval				
Animations 2 jours	9 290,50 €		288,00 €	100,00 €
Location sanitaires	255,94 €			
Dimanche 10 octobre 2010				
Cortège				
Groupes musicaux cortège -animations	14 070,00 €		4 736,00 €	
Location costumes	1 000,00 €			
Achat divers pour cortège			2 893,00 €	
Jet de Louches traditionnel				
Achat/vente de louches			5 419 €	622,00 €
Divers				
Sécurité (Protection Civile)	1 090,00 €			
Collation services divers	243,80 €			
Frais réception élus/CFL	261,64 €			
Lundi 11 octobre 2010				
Franc marché				
Course cycliste				
Réception	120,11 €			
Concert Symphonie Espérance	0,00 €			
Sous total festivités	28 585,75 €	0,00 €	14 515,00 €	722,00 €

Organisation générale				
Subventions				
Roue d'Or cominoise	1 145,00 €		110,00 €	
Comité de la Fête des Louches	7 000,00 €			7 000,00 €
Fête foraine	3 300,50 €			3 330,50 €
Sécurité char et cortège	1 348,96 €			1 348,96 €
LMCU		3 000,00 €		
Conseil Général				1 200,00 €
Comines Warneton (Belgique)				1 215,00 €
Autre subvention (exceptionnelle)				1 500 €
Sous total subventions	12 794,46 €	3 000,00 €	110,00 €	15 594,46 €
Communication				
100 affiches 118 X 175 FDL	485,58 €			
500 affiches 40 x60 FDL	275,08 €			
8000 cartes postales FDL	502,32 €			
15000 tracts cortège historique	420,99 €			
Programmes / publicité annonceurs			2 510,00 €	2 805,00 €
Dons/affiches				1 225,00 €
Pose et dépose des fanions (Faber)	4 772,02 €			
Sous total communication	6 455,99 €	0,00 €	2 510,00 €	4 030,00 €
Divers				
Nettoyage des rues	1 161,97 €			
SACEM	921,95 €			
Assurance	150,00 €		1 395,00 €	
Achat/vente Bières et verres			4 655,00 €	7 606,00 €
Achat/vente santons			0,00 €	78,00 €
Achat/vente céramiques			2 696,00 €	2 700,00 €
Participation aux festivités du 14/07			182,00 €	276,00 €
Produits financiers			74,00 €	2,00 €
Cotisations (membres du comité)				22,00 €
Réceptions (autres) et repas			658,00 €	
Outillages			192,00 €	
Frais postaux			21,00 €	
Sous total divers	2 233,92 €	0,00 €	9 873,00 €	10 684,00 €
Sous total organisation générale	21 484,37 €	3 000,00 €	12 493,00 €	30 308,46 €
Intitulé	Ville		Comité des Louches	
RECAPITULATIF	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sous total festivités	28 585,75 €	0,00 €	14 515,00 €	722,00 €
Sous total organisation générale	21 484,37 €	3 000,00 €	12 493,00 €	30 308,46 €
TOTAL	50 070,12 €	3 000,00 €	27 008,00 €	31 030,46 €

Participation valorisée de la Ville de Comines <i>(mise à disposition de personnel, locaux et matériel)</i>	
Intitulé	Dépenses
Frais de personnel	
Unité Environnement/Cadre de Vie	2 647,39 €
Unité Patrimoine Bâti	2 086,27 €
Unité Propreté des Bâtiments/Récep.	1980,79 €
Police municipale	2 569,16 €
Communication	122,64 €
Animations, Fêtes et Protocole / Maison du patrimoine	473,49 €
Restaurant Municipal	119,94 €
Services généraux	175,30 €
Sous total personnel	10 174,98 €
Mise à disposition de locaux	
Salle polyvalente Louis Aragon (3 jours)	459,00 €
Mezzanine Pierre Allard (3 jours)	229,50 €
Salons d'honneur Hôtel de Ville (2 jours)	306,00 €
Espace exposition / Hôtel de ville (3 semaines)	459,00 €
Salle de réunions (1x par mois)	240,00 €
Hangar pour chars à l'année	1 836,00 €
Sous total	3 529,50 €
Mise à disposition de matériel (valeur de remplacement)	
Stands	7 567,00 €
Chaises	18 925,00 €
Tables	7 908,00 €
Barrières	14 598,00 €
Urne	140,00 €
micros	1 400,00 €
écran	300,00 €
pupitre à discours	1 460,00 €
Samias (podium)	1 318,50 €
Sous total	53 616,50 €
RECAPITULATIF VALORISATION	
Sous total personnel	10 174,98 €
Sous total mise à disposition de locaux	3 529,50 €
Sous total mise à disposition de matériel	53 616,50 €
<u>TOTAL</u>	<u>67 320,98 €</u>

**TOTAL ESTIME DU COUT DE LA MANIFESTATION
POUR LA VILLE DE COMINES (effectives et valorisées):
117 391,10 Euros**

(recettes Ville de Comines : 3 000 Euros)

**TOTAL ESTIME DU COUT DE LA MANIFESTATION
POUR LE COMITE :
27 008,00 €**

(recettes Comité : 31 030,46 Euros)

**TOTAL COUT DE LA MANIFESTATION (Ville et comité) :
144 399, 10 Euros**

**ANNEXE A LA CONVENTION :
FETE HISTORIQUE DES LOUCHES 2011
SUR LE THEME « COMINES, AU TEMPS DE COMMYNES »
PROGRAMME PREVISIONNEL**

- **EXPOSITION « les 500 ans de la Mort de Philippe de Commynes et la Vie quotidienne au bas Moyen-âge » : du 17/09 au 10/10, à la Maison du patrimoine**
- **ELECTION DE LA DAMOISELLE DE COMINES : samedi 1^{er} /10 à 19 h 30, dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville**
- **RECEPTION DES NOCES D'OR ET DE DIAMANT ET DE PALISSANDRE : samedi 08/10 à 11 h, dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville**
- **OUVERTURE OFFICIELLE DE LA FETE : samedi 08/10 à 19h, sur le parvis de l'Hôtel de ville (suivie du cortège des allumoirs, de la remise de prix du concours et de l'ouverture officielle de la Fête foraine)**
- **MARCHE MEDIEVAL AVEC ANIMATIONS : samedi 8/10 à partir de 14h et dimanche 9/10 à partir de 10h dans le jardin public (et grand place)**
- **LA FETE FORAINE : du samedi 08/10 au lundi 10/10**
- **MESSE A L'EGLISE SAINT CHRYSOLE : dimanche 09/10, à 10 h30**
- **CORTEGE HISTORIQUE : dimanche 09/10, à 15 h**
- **JET DE LOUCHES : dimanche 09/10, à 17 h**
- **REMISE DE LA CLEF DE LA VILLE : dimanche 09/10, vers 18 h (suivie de la réception officielle de clôture)**
- **FRANC MARCHE : lundi 10/10, de 8 h à 13 h sur la grand place et rues voisines**

- **COURSE CYCLISTE CRITERIUM DES LOUCHES : lundi 10/10, à 15 h 30 (suivie de la réception de remise des récompenses dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville vers 18 heures)**
- **CONCERT CLASSIQUE : lundi 10/10, à 20 h à la salle Aragon**

ANNEXE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
BUDGET PREVISIONNEL FETE DES LOUCHES 2011

MUNICIPALITE

- **Subvention d'« animation générale » : 7 000 €**

Au Comité de la Fête Historique des Louches : 7 000 €

- **Subventions exceptionnelles : 5 750 €**

Au Comité de la Fête Historique des Louches

- Sécurité du char et cortège : 1 300 €
- Fête Foraine : 3 300 € (les recettes étant perçues par la Municipalité)

A la roue d'or Cominoise

- Organisation du critérium : 1 150 €

- **Dépenses prises en charges par la Ville » : 38 300 €**

- Groupes musicaux et productions artistiques
(cortège et autres animations) : 24 500 €
- SACEM (pour productions artistiques) : 1 000 €
- Location costume cortège : 1 000 €
- Communication (affiches..) : 1 700 €
- Oriflammes (pose et dépose) : 4 900 €
- Fanions et guirlandes : renouvellement : 1 000 €
- Ballons auto-éclairant : 1 000 €
- Sonorisation (location) : 1 000 €
- Fournitures et accessoires : 400 €
- Sécurité (Croix Rouge ou Protection civile) : 1 100 €
- Collations (boulangeries, louches garnies...) : 700 €

TOTAL DES DEPENSES HORS VALORISATION : 51 050 Euros

- **Participation Valorisée :**

(A définir sur la base de l'édition 2010)

- Intervention du personnel municipal lors des festivités
- Mise à disposition de locaux et de matériel

- **Recettes :**

Subvention LMCU : 3 000 €

COMITE DE LA FETE DES LOUCHES

**BUDGET
PREVISIONNEL**

2011

CHARGES	BUDGET	ITS	PRODU
	2011		
ACHATS LOUCHES	6 500	DONS/AFFICHES PUBLICITE	
ACHATS BIERES	2 700	ANNONCEURS	
ACHATS VERRES	1 950	COTISATIONS MEMBRES VENTES BIERES et VERRES	
ACHATS pour CORTEGE	1 500		
Achats outillages	350		
CONSTRUCTION CHARS	1 500	VENTES DE LOUCHES VENTES CERAMIQUES	
ANIMATION ALLUMOIRS jet louches enfants	250		
ANIMATION ELECTION DAMOISELLE	1 100	MARCHE MEDIEVAL	
ANIMATION MARCHE MEDIEVAL	100	France SUBVENTION COMINES	
ANIMATION CORTEGE	5 300	Belgique SUBVENTION COMINES SUBVENTION CONSEIL GENERAL	
ASSURANCES	1 350		
FOURNITURES DIVERSES	45	FORAINS	
RECEPTIONS	460		
PUBLICITE (impression programme)	2 600		
ROUE D'OR COMINOISE	110		
FRAIS BANCAIRES	20		
TOTAL CHARGES	25 835	TOTAL PRODUITS	
		PERTE / BENEFICE	
		TOTAL	

LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 30.
EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.